

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

**SEANCE DU**  
**10 JUIN 2024**

Nombre de membres			
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Présents	Quorum
21	21	12	11

Date de convocation du Bureau Syndical  
03 juin 2024

Date d'affichage de la convocation  
03 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Nombre de délégués ayant voté pour : 12  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 10 juin 2024 à 18h45, les membres du Bureau Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, au siège du SBA, sous la présidence du 2<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Frédéric MARTIN, le Président Monsieur Lionel CHAUVIN et le 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Pierre DESMARETS étant empêchés.

Etaient présents : Jean-Pierre CHRETIEN, Gilles DOLAT, Bernard DUCREUX, Stéphane LOBREGAT, Nathalie MARIN, Frédéric MARTIN, Gilles MAS, Sophie PELLETIER, Jean-Paul POUZADOUX, Jean-Louis ROUVIDANT, Michel SAHUT, Dorothee TRICHARD.

Le quorum étant atteint, le Bureau Syndical peut délibérer.

**Thème : MARCHÉS PUBLICS**

**dél. 12-2024 : Autorisation de signature d'un marché n°2403P relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

**VU** la délibération n°2023-36 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2023 portant délégation de compétences au Président et au Bureau stipulant que le Comité Syndical délègue au Bureau Syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services et travaux ou accords-cadres d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée selon les textes en vigueur ;

**CONSIDÉRANT :**

- le lancement de cet accord-cadre à bons de commande passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique ;
- la procédure de passation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique ;
- les besoins du syndicat en matière de nettoyage et d'entretien des locaux ;
- Les prestations sont réparties en 2 lots et chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique ;

Lots	Désignation
01	Entretien des locaux de travail et des parties communes. Ce lot consiste en l'entretien des locaux de travail définis au titre de bureaux et des parties communes comme les vestiaires, réfectoires.
02	Nettoyage des vitres Il consiste en un nettoyage des surfaces vitrées de l'ensemble des sites

- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mai 2024 pour l'ouverture des plis ;
- l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 juin 2024 pour le jugement des offres ;
- les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
  - o la situation juridique
  - o les capacités professionnelles, techniques et financières
- les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
3-Valeur environnementale	10.0 %
4-Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté	5.0 %

- les critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission a procédé au classement des offres proposées :

Lot	Désignation	Nombre d'offres
01	Entretien des locaux de travail et des parties communes	7
02	Nettoyage des vitres	5

Le Bureau Syndical, Oui l'exposé du 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre n°2403P relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux, des chaussées et des aires de lavage avec les titulaires suivants :

- **Lot n°1** : Entretien des locaux de travail et des parties communes (montant annuel maximum 290 000,00 € HT)
  - o **SAMSIC Propreté** domicilié à CESSON SEVIGNE (35 510) – Agence Gerzat
- **Lot n°2** : Nettoyages des vitres (montant annuel maximum 10 000,00 € HT)
  - o **DERICHEBOURG PROPLETE** domicilié à CLERMONT-FERRAND (63000)

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20240610-DEL12-2024-DE Date de télétransmission : 12/06/2024 Date de réception préfecture : 12/06/2024
---

**Article 2** : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an. Il pourra être reconduit par période successive d'un an et pour une durée maximale de reconduction de trois ans.  
Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

**Article 3** : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce marché, y compris les éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour le Président empêché,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président,

Frédéric MARTIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20240610-DEL12-2024-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2024  
Date de réception préfecture : 12/06/2024